

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04.12.2015

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Katy SEULIN, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absents excusés : Hubert PRIVÉ pouvoir à P. OBADIA.

Secrétaire de séance : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 16^{ème} conseil.

L'ordre du jour :

- Avis du conseil municipal sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale
- Questions diverses

Avis du conseil municipal sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Avant de procéder au vote, M. le Maire rappelle et commente le point de vue des deux intervenants à savoir M. Petitbon et M. Rivemale.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1,

Vu le projet du schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 Octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet reçu en mairie et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Considérant que le projet proposé par le Préfet entraînerait une perte de proximité pour les habitants et d'autonomie pour les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

EMET UN AVIS DÉFAVORABLE

Contre : 8 voix

Pour : 3 voix

au projet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris contact avec la Gendarmerie de Verneuil en vue de la signature d'une convention « Participation Citoyenne » et qu'il va rechercher des référents non élus au sein de la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

LE PROCHAIN EST FIXE LE 15 JANVIER A 20 H.

Affiché le 11.12.2015